

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mardi 26 Mai 2026

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Date de la convocation : Mercredi 20 mai 2026

Début de séance : 18h41

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANGONIN Emmanuel ; ARRIBAS Romuald ; BAILLY Hervé ; BANDERIER Dominique ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENOIT Jérôme ; BERTHET Philippe ; BONDIÉ Jean-Robert ; BORSKI Christine ; BOULANGER Patrice ; BOULMER Maryvonne ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRIDE Frédéric ; BRIDE Régis ; BROCHOIRE Myrtille ; BUCHOT Jean-Yves ; CAPELLI Sophie ; CASSABOIS Yannick ; CHAMOUTON Philippe ; CHANUT Michel ; CHATOT Patrick ; CIOÉ Bruno ; COLIN Benoît ; CONTET Jocelyne ; CORSETTI Patrice ; DALLOZ Jean-Charles ; DARADA Franck ; DE MERONA Dimitri ; DELORME Carole ; DEVAUX Catherine ; DOUVRE Jacques ; DUBOZ Hervé ; DUTHION Jean-Paul ; DUVERNOIS Jean-Baptiste ; FAVIER Jean-Louis ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GENAUDET Christine ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GIROD Pascal ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; GUILLOT Evelyne ; HALBOURG Bertrand ; JAILLET Bernard ; JULLIARD Stéphane ; KERN Pierre-Antoine ; LAGARDE Chantal ; LAMBERT David ; LANIS Yves ; LIECHTI Gérald ; LOMBARDOT Béatrice ; LONG Grégoire ; MAITREPIERRE Lydie ; MARQUES Patrick ; MARTELET Claudine ; MELESI Gérald ; MICHAUD Christian ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; OUTHIER Alexandre ; PELCAR Catherine ; PERCIOT Philippe ; PERRIN Marie-Laure ; PINTO Mélina ; POURCELOT Anaïs ; PROST Philippe ; PROST Romain ; PUPUNAT Philippe ; RATIER Quentin ; REFLOC'H Gwenael ; RETORD Dominique ; REYDELLET Jean-Luc ; RODIA Christophe ; ROUX Jean ; ROUX Nathalie ; ROZE Thierry ; SAULNIER Nathalie ; SCHAEFFER Catherine ; SOZZI Virginie ; STEYAERT Frank ; THEVENOT Patrick ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VIAL Jacques ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents : ABRAHAM Christophe ; DUCHAMPLECHEVAL Serge ; FILLOD Philippe

Excusés ayant donné pouvoir : : ANDREY Patrick pouvoir à BOULANGER Patrice ; BARNOUX Laurent pouvoir donné à BENOIT Jérôme ; BOURGEOIS Rachel pouvoir à BOURGEOIS Josette ; LUSSIANA Eddy pouvoir donné à COLIN Benoît ; MILLET Michel pouvoir donné à BANDERIER Dominique ; MORAND Nathalie pouvoir donné à CIOÉ Bruno ; MORISSEAU Gilles pouvoir donné à PROST Philippe ; NICOLOT Nadine à DUTHION Jean-Paul ; PAGET Jean-Marie pouvoir donné à BRIDE Frederic ; PARIS Robert pouvoir donné à VIAL Jacques ; PIETRIGA Guy pouvoir donné à DUBOZ Hervé ; PONSOT Pauline à CHATOT Patrick ; ROUSSEL Florian à CORSETTI Patrice.

Excusés : GRILLET Dominique (représenté par ABRAHAM Christophe) ; HUGONNET Franck ; RAVIER Pascal (représenté par FILLOD Philippe) ; ROCHET Bruno (représenté par DUCHAMPLECHEVAL Serge).

Absents : ARTIGUES Damien ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOUILLIER Jean-Charles ; COURBET Jean-Louis ; CRAUSAZ Lilia ; FATON Patrice ; FREROT Robert ; LAMARD Philippe ; MARTELET Florence ; OMER Fabien ; RENAUD Jean-Christophe.

Secrétaire de séance : GERMAIN Christophe

*Le quorum est atteint avec 88 délégués titulaires et 03 délégués suppléants présents pour 104 suffrages exprimés
13 pouvoirs ont été donnés, soit 12 absents pour ce conseil.*

1. CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Adoption du compte rendu du Conseil Communautaire d'installation

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le compte rendu de séance du Conseil Communautaire du 28 avril 2026.

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **104 votants – 104 pour** - 0 contre - 0 abstention*

2. CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Compte rendu des délégations du Bureau

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

DE PRENDRE ACTE de l'exercice de ses délégations par le Bureau.

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **104 votants – 104 pour** - 0 contre - 0 abstention*

3. Pacte de gouvernance

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

DE CONFIRMER qu'un débat a eu lieu sur l'intérêt d'élaborer un pacte de gouvernance entre Terre d'Émeraude et ses communes membres ;

DE DIRE que l'ensemble de ces dispositifs mis en place au sein de la Communauté constitue le socle du pacte de gouvernance de Terre d'Émeraude Communauté.

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **104 votants – 104 pour** - 0 contre - 0 abstention*

4 Adoption du règlement intérieur

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'ADOPTER le règlement intérieur tel que transmis aux Délégués Communautaires.

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **104 votants – 104 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

5 Médiathèque d'Arinthod - Principe de cessions du Bâtiment

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'ACTER le principe de la vente de la médiathèque d'Arinthod sise 1 A Rue du Magnin à 39240 ARINTHOD à la SCI LRDV représentée par Mme Lucie VUILLEMEY domiciliée 25 rue des Arcades à 39240 ARINTHOD ou toute autre personne morale ou physique qui s'y substituerait ;

DE FIXER le prix de vente à 350 000€ nets compatible avec l'estimation de France Domaines dans l'avis rendu le 29 septembre 2025 ;

DE DIRE qu'il sera procédé à la désaffectation du bâtiment et à son déclassement après le déménagement de la médiathèque au sein de l'espace partagé en cours de construction et qu'une nouvelle délibération sera soumise à l'approbation du Conseil Communautaire pour confirmer la vente ;

D'AUTORISER le futur acquéreur à engager d'ores et déjà l'ensemble des démarches administratives nécessaires en vue de l'installation de la pharmacie au sein de cet équipement ;

DE CHARGER Monsieur le Président à mettre en œuvre la présente délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 104 votants – 104 exprimés – 0 blanc – 0 abstention

6 Désignation de représentants au sein de la SPL TERRE ET LACS DU JURA

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

DE DESIGNER 6 représentants au sein du CA de la Société Publique Locale « Terre et Lacs du Jura » :

- Philippe PROST
- Jean-Luc GUERIN
- Jean-Paul DUTHION
- Nathalie ROUX
- Jean-Charles GROSDIDIER
- Antoine VUITTON

3

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette décision.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 104 votants – 104 pour - 0 contre - 0 abstention

7 Représentant de la Communauté de communes au sein de l'Assemblée Générale de l'Établissement Public Foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

DE MODIFIER la délibération du 28 avril 2026 relative à la désignation des représentants de Terre d'Émeraude Communauté au sein de l'Assemblée Générale de l'Établissement Public Foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté ;

DE DÉSIGNER les délégués titulaires suivants pour représenter Terre d'Émeraude Communauté au sein de l'Assemblée Générale de l'Établissement Public Foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté :

- Catherine SCHAEFFER
- Grégoire LONG

DE DÉSIGNER les délégués suppléants suivants :

- Patrick MARQUES
- Jean-Charles GROSDIDIER

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **104 votants – 104 pour** – 0 contre- 0 abstentions*

8 PERSONNEL-ACTUALISATION DU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSIONS

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

DE PRÉCISER qu'est considéré en déplacement l'agent qui se déplace pour les besoins du service hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale. A cette occasion, l'agent peut prétendre à la prise en charge de ses frais de transport et, le cas échéant, de ses frais de nourriture et de logement ;

D'ACTER que les frais kilométriques, pour l'utilisation du véhicule personnel de l'agent dans le cadre d'un déplacement professionnel, qui résultent dudit déplacement seront remboursés selon les barèmes fixés par arrêtés ministériels ;

D'INSTAURER un remboursement au réel des frais de repas, dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire fixé par arrêté ministériel, exposés à l'occasion des déplacements professionnels en dehors de la résidence administrative et de la résidence familiale. Pour être remboursé, un justificatif devra impérativement être fourni ;

DE PRÉCISER que le remboursement n'interviendra que si le déplacement a été préalablement validé par la collectivité, via un ordre de mission, et qu'aucun véhicule de service n'était disponible à la date du déplacement ;

D'ACTER que les frais d'hébergement seront remboursés au réel des dépenses dans la limite des taux pratiqués pour les personnels civils de l'Etat ;

DE PRÉCISER que le paiement des différentes indemnités de frais de déplacement (frais de péage d'autoroute, frais de stationnement, transport en commun, frais de repas ...) sera effectué sur présentation d'un état de frais et de toutes pièces justifiant de l'engagement de la dépense ;

DE PRÉCISER que les élus, pourront prétendre au remboursement des frais de déplacement, de repas et d'hébergement dans les mêmes conditions qu'un agent dès lors que le déplacement de l' élu(e) aura été validé par l'autorité territoriale en amont et se tiendra en dehors du territoire de la Communauté de Communes ;

D'AUTORISER le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 104 votants – 104 pour – 0 contre – 0 abstention

9) Droit à la formation des élus communautaires

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les modalités d'exercice du droit à la formation telles qu'énoncées.

DE FIXER le montant annuel des dépenses de formation des élus communautaires à 4 325,41€.

D'AUTORISER le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du droit à la formation.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 104 votants – 104 pour – 0 contre – 0 abstention

10) Droit à la formation des élus communautaires

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

DE VALIDER la répartition de la contribution des communes de Terre d'Émeraude Communauté au SDIS pour l'année 2026 selon le tableau transmis aux Délégués Communautaires.

DE FACTURER aux communes des ex CC Petite Montagne, Pays des Lacs et Région d'Orgelet le montant de 41,51 € par habitant selon la population municipale 2025,

DE FACTURER le montant de 7,93470 € par habitant aux communes de l'Ex Communauté de communes de Jura Sud dans la mesure où la contribution du SDIS était intégrée à la fiscalité de Jura Sud,

DE DIRE que les dépenses et les recettes sont inscrites au budget 2026,

DE CHARGER Monsieur le Président de mettre en œuvre les dispositions de cette délibération.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 104 votants – 104 pour – 0 contre – 0 abstention

11) Établissement de la liste des contribuables proposés pour la Commission Intercommunales des Impôts Directs (CIID)

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'ARRÊTER la liste des contribuables proposés pour siéger au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID), comprenant :

- Monsieur Bruno CIOE, pour la commune d'Andelot-Morval ;
- Monsieur Jean-Charles GROSDIDIER, pour la commune d'Arinthod ;
- Monsieur Jean-Luc REYDELLET, pour la commune d'Aromas ;
- Madame Catherine BAILLY, pour la commune de Bonlieu ;
- Monsieur Romuald ARRIBAS, pour la commune de Cernon ;
- Madame Marianne FAVIER, pour la commune de Chambéria ;
- Madame Christine GENAUDET (titulaire) et Madame Catherine FORESTIER (suppléante), pour la commune de Charchilla ;
- Monsieur Bruno ROCHET, pour la commune de Charnod ;
- Monsieur Jean-Daniel ROMAND, pour la commune de Chatel de Joux ;
- Monsieur Eric MARECHAL, pour la commune de Chavéria ;
- Monsieur Jacques MARTELET, pour la commune de Clairvaux-les-Lacs ;
- Madame Catherine LANCELOT, pour la commune de Cressia ;
- Monsieur Stéphane MAUCCI, pour la commune de Denezières ;
- Monsieur Guy PIETRIGA, pour la commune de Dompierre-sur-Mont.
- Madame Nathalie ROUX, pour la commune de Doucier ;
- Monsieur Thierry BENHELLI, pour la commune d'Ecrille ;
- Carole DELORME, pour la commune d'Étival ;
- Monsieur Mickaël BLASQUEZ, pour la commune de Gigny-sur-Suran ;
- Monsieur David LAMBERT (titulaire) et Monsieur Christian FROSSARD (suppléant), pour la commune de Jeurre ;
- Monsieur Alain LEMANGNEN (titulaire) et Madame Maïa BERTHELON (suppléante) pour la commune de Les Crozets
- Monsieur Bernard JAILLET, pour la commune de Lavancia-Epercy ;
- Monsieur Thierry ROZE, pour la commune de Menétrux-en-Joux ;
- Madame Annick PARTY, pour la commune de Mérona ;
- Monsieur Benoit COLIN, pour la commune de Moirans-en-Montagne ;
- Madame Nathalie MORAND, pour la commune de Montrevel ;
- Monsieur Pierre-Antoine KERN, pour la commune d'Onoz ;
- Monsieur Patrick CHATOT, pour la commune d'Orgelet ;
- Monsieur Lionel MILLOT, pour la commune de Patornay ;
- Monsieur Michel BERTHOZAT, pour la commune de Pimorin ;
- Madame Samantha PACCARD, pour la commune de Poids-de-Fiole ;
- Madame Carine FUTIN, pour la commune de Présilly ;
- Madame Laurence GAY, pour la commune de Sarroгна ;
- Monsieur Frédéric BRIDE, pour la commune de Val Suran ;
- Monsieur Laurent AGOGUE, pour la commune de Vaux-les-Saint-Claude ;
- Madame Catherine PELCAR, pour la commune de Vescles ;
- Monsieur Pascal RAVIER (titulaire) et Monsieur Philippe FILLOD (suppléant), pour la commune de Vosbles-Valfin.

DE TRANSMETTRE la présente liste ainsi que la présente délibération à la Direction départementale des finances publiques du Jura ;

DE PRENDRE ACTE qu'en application de l'article 1650 A du Code général des impôts, le Directeur départemental des finances publiques pourra procéder, le cas échéant, à la désignation d'office des commissaires nécessaires à la constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

La proposition est mise au vote :

Résultats : **104 votants – 104 pour – 0 contre – 0 abstention**

12) Approbation du Règlement Budgétaire et Financier (RBF)

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) de Terre d'Émeraude Communauté joint en annexe,

DE CHARGER Monsieur le Président de mettre en œuvre les dispositions de cette délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats : **104 votants – 104 pour – 0 contre – 0 abstention**

13) Approbation des Comptes Financiers Uniques 2025 (CFU)

19h25 : Constatant le départ de Philippe PROST ayant pouvoir de M. MORISSEAU Giles

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le Compte Financier Unique 2025 du budget principal,

D'APPROUVER les Comptes Financiers Uniques 2025 des budgets annexes Assainissement, SPANC, Musée du Jouet, Centre Uxelles, Natura 2000, Chaufferie bois et ZA Intercommunales,

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats : **102 votants – 102 pour – 0 contre – 0 abstention**

14) a) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 du Budget Principal

19h59 : Constatant le retour de Philippe PROST

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) + 8 044 591,30 €

B. Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 n-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) + 6 065 292,41 €

C. Résultats à affecter

= A + B (hors restes à réaliser) 14 109 883,71 €

D. Solde d'exécution d'investissement

Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) + 409 939,47 €

D 001 (besoin de financement)

R 001 (excédent de financement)

E. Solde des restes à réaliser d'investissement

- 2 533 815,76 €

Besoin de financement

Excédent de financement

8

Besoin de financement = F = D + E

2 123 876,29 €

AFFECTATION = C = G + H

14 109 883,71 €

1/ - Affectation en réserves R1068 en investissement

2 123 876,29 €

G. = au minimum couverture du besoin de financement F

2/ - H. Report en fonctionnement R002 = C – G

11 986 007,42 €

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **104 votants – 104 pour** – 0 contre – 0 abstention*

[b\) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 du budget annexe Chaufferie Bois :](#)

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) + 49 166,29 €

B. Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 n-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) + 80 631,84 €

C. Résultats à affecter

= A + B (hors restes à réaliser) + 129 798,13 €

D. Solde d'exécution d'investissement

Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) - 117 908,35 €

D 001 (besoin de financement)

R 001 (excédent de financement)

E. Solde des restes à réaliser d'investissement

0,00 €

Besoin de financement

Excédent de financement

Besoin de financement = F = D + E

117 908,35 €

AFFECTATION = C = G + H

129 798,13 €

1/ - Affectation en réserves R1068 en investissement

117 908,35 €

G. = au minimum couverture du besoin de financement F

2/ - H. Report en fonctionnement R002 = C – G

11 889,78 €

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :
Résultats : **104 votants – 104 pour – 0 contre – 0 abstention**

[c\) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 du budget annexe musée du Jouet :](#)

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'AFPECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) + 125 793,81 €

B. Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 n-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) 0,00 €

10

C. Résultats à affecter

= A + B (hors restes à réaliser) 125 793,81 €

D. Solde d'exécution d'investissement

Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) - 68 927,78 €

D 001 (besoin de financement)

R 001 (excédent de financement)

E. Solde des restes à réaliser d'investissement

- 56 816,22 €

Besoin de financement

Excédent de financement

Besoin de financement = F = D + E

125 744,00 €

AFFECTATION = C = G + H

125 793,81 €

1/ - Affectation en réserves R1068 en investissement **125 744,00 €**

G. = au minimum couverture du besoin de financement F

2/ - H. Report en fonctionnement R002 = C – G **49,81 €**

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : **104 votants – 104 pour – 0 contre – 0 abstention***

[d\) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 du budget annexe Natura 2000 :](#)

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

11

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) **- 147 214,33 €**

B. Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 n-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) **- 171 026,15 €**

C. Résultats à affecter

= A + B (hors restes à réaliser) **- 318 240,48 €**

D. Solde d'exécution d'investissement

Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) **1 693,46 €**

D 001 (besoin de financement)

R 001 (excédent de financement)

E. Solde des restes à réaliser d'investissement **0,00 €**

Besoin de financement

Excédent de financement

Besoin de financement = F = D + E **0,00 €**

AFFECTATION = C = G + H **0,00 €**

1/ - Affectation en réserves R1068 en investissement **0,00 €**

G.= au minimum couverture du besoin de financement F

2/ - H. Report en fonctionnement R002 = C – G **0,00 €**

DÉFICIT REPORTÉ D002 **- 318 240,48 €**

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **104 votants – 104 pour** – 0 contre – 0 abstention*

12

[f\) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 du budget annexe Assainissement :](#)

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) **+ 214 789,71 €**

B. Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 n-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) **0,00 €**

C. Résultats à affecter

= A + B (hors restes à réaliser) 214 789,71 €

D. Solde d'exécution d'investissement

Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) - 990 271,14 €

D 001 (besoin de financement)

R 001 (excédent de financement)

E. Solde des restes à réaliser d'investissement

+ 1 528 006,11 €

Besoin de financement

Excédent de financement

Besoin de financement = F = D + E

0,00 €

AFFECTATION = C = G + H

0,00 €

1/ - Affectation en réserves R1068 en investissement

0,00 €

G. = au minimum couverture du besoin de financement F

13

2/ - H. Report en fonctionnement R002 = C – G

214 789,71 €

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **104 votants – 104 pour** – 0 contre - 0 abstention*

[g\) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 du budget annexe SPANC :](#)

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) -18 094,30 €

B. Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 n-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) - 3 722,65 €

C. Résultats à affecter

= A + B (hors restes à réaliser) - 21 816,95 €

D. Solde d'exécution d'investissement

Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) + 173 325,37 €

D 001 (besoin de financement)

R 001 (excédent de financement)

E. Solde des restes à réaliser d'investissement

0,00 €

Besoin de financement

Excédent de financement

14

Besoin de financement = F = D + E

0,00 €

AFFECTATION = C = G + H

0,00 €

1/ - Affectation en réserves R1068 en investissement

0,00 €

G.= au minimum couverture du besoin de financement F

2/ - H. Report en fonctionnement R002 = C – G

0,00 €

DÉFICIT REPORTÉ D002

- 21 816,95 €

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **104 votants – 104 pour – 0 contre – 0 abstention***

16 FINANCES – Pertes sur créances irrécouvrables

LE PRÉSIDENT PROPOSE

D'ADMETTRE en non-valeur les créances figurant dans le corps de la présente délibération à hauteur de 20,64 € pour le budget ASSAINISSEMENT 75200,

D'ADMETTRE en créances éteintes les créances figurant dans le corps de la présente délibération à hauteur de 1 244,26 € pour le budget ASSAINISSEMENT 75200,

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget chapitre 65,

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : **104 votants – 104 pour** – 0 contre – 0 abstention*

17 Aide à l'Immobilier d'Entreprise : attribution de subvention à la Société TRIBLE Kévin.

LE PRÉSIDENT PROPOSE

D'OCTROYER une aide de 10 000€ à la société TRIBLE HOLDING, représentée par M. Kévin TRIBLE domicilié 175 rue du Mont du Cerf à 39260 MAISOD au titre de l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au Budget 2026,

DE CHARGER Monsieur le Président ou un de ses représentants de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : **104 votants – 104 pour** – 0 contre – 0 abstention*

18 Aide à l'Immobilier d'Entreprise - Attribution de subvention à la SCI NOELTANT

LE PRÉSIDENT PROPOSE

D'OCTROYER une aide de 10 000€ à la SCI NOELTANT représentée par Monsieur Antonin MONNIER, domicilié 555 Rue du Docteur Jean-Michel à 39240 VAL SURAN au titre de l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au Budget 2026

DE CHARGER Monsieur le Président ou un de ses représentants de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

15

La proposition est mise au vote :
Résultats : 104 votants – 104 pour – 0 contre – 0 abstention

19 Accord amiable de règlement - restructuration de la dette de la Société BOURBON PLASTINDUSTRIE

LE PRÉSIDENT PROPOSE

D'APPROUVER le choix de retenir l'option 1 – Règlement immédiat partiel, soit l'abandon de 50% de la créance et règlement immédiat du solde dans le mois suivant la signature du protocole d'accord,

D'APPROUVER la signature d'un protocole d'accord,

DE CHARGER Monsieur le Président de mettre en œuvre les dispositions de cette délibération.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 104 votants – 104 pour – 0 contre – 0 abstention

20 ASSAINISSEMENT - Acquisition d'une parcelle n° A 518 à ECRILLE dans l'objectif de créer une Zone de Rejet Végétalisée en sortie de la station d'épuration d'ORGELET

D'ACQUÉRIR la parcelle cadastrée n° A 518 au prix de 959 € ;

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'acte d'acquisition notarié et à déléguer la signature à M. le Vice-Président en charge de l'assainissement et de la ressource en eau en cas d'empêchement ;

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 104 votants – 104 pour – 0 contre – 0 abstention

21 ASSAINISSEMENT - Acquisition d'une parcelle n° ZH 88 à MENOUILLE sur la commune de CERNON suite à la création d'une nouvelle station d'épuration

LE PRÉSIDENT PROPOSE

D'ACQUÉRIR la parcelle cadastrée n° ZH 88 au prix de 895 €.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'acte d'acquisition notarié et à déléguer la signature à M. le Vice-Président en charge de l'assainissement et de la ressource en eau en cas d'empêchement.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 104 votants – 104 pour – 0 contre - 0 abstention

22 MUSÉE DU JOUET - Mise à jour de tarifs à compter du 1^{er} juin 2026

LE PRÉSIDENT PROPOSE

D'APPROUVER les nouveaux tarifs du Musée du Jouet tels qu'ils sont annexés à la présente délibération, à compter du 1^{er} juin 2026.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 104 votants – 104 pour – 0 contre - 0 abstention

23 SICTOM de Lons le Saunier – Modification des représentants de la Communauté de Communes au comité syndical

LE PRÉSIDENT PROPOSE

DE DESIGNER les délégués suivants pour les Communes de SARROGNA, SAINT HYMETIERE et CONDES au SICTOM de Lons-le-Saunier :

SARROGNA	Christel DALOZ	Titulaire
	Annabelle CARRON	Suppléante
SAINT HYMETIERE	Corinne BONJOUR	Titulaire
	Sophie DAVID	Suppléante
CONDES	Gaël MESSERLI	Titulaire
	Eddy LAVENA	Suppléant

DE PRÉCISER que les représentants des autres Communes désignés le 28 avril 2026 restent inchangés.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 104 votants – 104 pour – 0 contre - 0 abstention

24 ACCUEIL DE LOISIRS D'ARINTHOD– Modification des séquences d'accueil

LE PRÉSIDENT PROPOSE

DE MODIFIER les séquences d'accueil de l'Accueil de Loisirs d'Arinthod comme suit :

ACCUEIL PERISCOLAIRE

ALSH Arinthod			
Séquences accueil	Durée de la séquence	Revenus mensuels du foyer	Tarif en €
Matin 7h-8h30	1h30	plancher	0,81
		plafond	1,44
Matin 7h45-8h30	0h45	plancher	0,41
		plafond	0,72
Midi 11h30-13h15	1h45	plancher	0,95
		plafond	1,68
Soir 15h30-16h30 L/M/J	1h	plancher	0,54
		plafond	0,96
TAP Vendredi 15h15-16h30	1h15	plancher	0,68
		plafond	1,20
Vendredi Après TAP 16h30-18h	1h30	plancher	0,81
		plafond	1,44
Vendredi Après TAP 16h30-18h45	2h15	plancher	1,35
		plafond	2,40
Soir 15h30-18h L/M/J	2h30	plancher	1,35
		plafond	2,40
Soir 15h30-18h45 L/M/J	3h15	plancher	1,77
		plafond	3,12

18

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Fermeture de l'accueil de loisirs à 18h45 du lundi au vendredi.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **104 votants – 104 pour – 0 contre – 0 abstention***

25 ACM – Tarifs séjours 2026

LE PRÉSIDENT PROPOSE

D'APPROUVER les tarifs proposés ci-dessus pour l'organisation des séjours sur les Accueils Collectifs de Mineurs de Terre d'Émeraude Communauté.

D'APPROUVER la facturation au prorata du nombre de jours effectués en cas de séjour écourté par la collectivité.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces afférentes à la mise en œuvre de cette décision.

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **104 votants – 104 pour – 0 contre – 0 abstention***

26 BELLECIN – Tarif des stages été

LE PRÉSIDENT PROPOSE

D'APPROUVER les tarifs proposés ci-dessus pour l'organisation des stages de Bellecin lors des vacances estivales.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces afférentes à la mise en œuvre de cette décision.

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **104 votants – 104 pour – 0 contre – 0 abstention***